Direction de l'Urbanisme – GBCA

Commune de FONTAINE

BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

qui s'est déroulée du 15/06/20 au 15/07/20 inclus

ET SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

Sur la demande de permis de construire déposée par la SCI LANA pour la construction d'un bâtiment logistique de type messagerie dans la ZAC de l'Aéroparc sur la commune de Fontaine

BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE ET SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

I - Présentation du projet

La SCI LANA a déposé le 22 janvier 2020 à la mairie de Fontaine, une demande de permis de construire pour la réalisation d'un bâtiment logistique type messagerie comprenant des bureaux intégrés au 1er étage, et des parkings véhicules légers et véhicules utilitaires (vans) en extérieur. Le rez-de-chaussée (messagerie) couvrira 8 909,8 m² et le premier étage (bureaux) 1 120,2 m². L'emprise de la zone auvents sera de 5 986 m².

Le terrain se situe dans la ZAC de l'Aéroparc de Fontaine et occupe en partie la parcelle 12 de la section CA, de 618 213 m² pour une surface totale de 76 521 m². Le terrain est situé à l'extrémité Nord de la grande piste de l'ancienne base aérienne.

Le bâtiment comportera 12 quais de livraison poids lourds. Le parking véhicules légers comprendra 133 places et le parking vans 695 places. Deux zones d'attente/chargement des vans (48 places chacune) seront disposées de part et d'autre du bâtiment.

Les activités de messagerie qui seront exercées sur le site sont :
- la réception des marchandises avec un approvisionnement par poids lourds de nuit,
- la préparation des commandes,
- la livraison par véhicules utilitaires.

Le projet faisant l'objet d'une étude d'impact à la suite d'une décision du préfet de Région pris après examen au cas par cas rendu par la DREAL, il a été soumis à participation du public par voie électronique (PPVE), conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement.

II - Déroulement de la participation du public

La procédure de participation du public par voie électronique s'est déroulée pendant 31 jours consécutifs du 15 juin 2020 au 15 juillet 2020 inclus.

II.1. Mise à disposition du dossier

Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique comprenait :

- l'arrêté prescrivant l'ouverture de la participation du public par voie électronique,
- l'avis d'ouverture de la participation du public par voie électronique,
- la note de présentation avec mention des textes qui régissent la mise à disposition et l'indication de la façon dont cette mise à disposition s'insère dans la procédure administrative relative au projet, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de la participation du public et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation ainsi que la mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont la SCI LANA a connaissance,
- l'ensemble des pièces composant la demande de permis de construire, incluant l'étude d'impact et son résumé non technique,

- la décision de l'autorité environnementale soumettant le projet à évaluation environnementale après examen au cas par cas,
- l'avis émis par l'autorité environnementale sur l'étude d'impact,
- les avis des collectivités publiques et leurs groupements intéressés par le projet consultés,
- les avis émis préalablement à la mise à disposition dans le cadre de l'instruction du permis de construire,
- la réponse apportée par le maître d'ouvrage, la SCI LANA, à l'avis émis par l'autorité environnementale.

Le dossier était consultable sur le site internet de la mairie de Fontaine à l'adresse suivante : www.fontaine.fr sur lequel une version complète du dossier dématérialisé a été mise en ligne.

De plus, un dossier papier a également été mis à disposition du public, à la mairie de Fontaine aux jours et heures habituels d'ouverture soit :

- les mardis de 11h00 à 12h00
- les jeudis 15h00 à 16h30
- les vendredis 11h00 à12h00

II.2. Information sur la participation

L'information du public sur l'organisation de cette participation et sur les possibilités qui lui étaient données de déposer ses observations ou propositions a été assurée en amont par :

- la publication d'un avis dans les annonces légales de « l'Est Républicain » le 29 mai 2020 et de « La Terre de Chez Nous » le même jour (voir annexe 1),
- la publication d'un avis sur le site internet de la commune de Fontaine le 31 mai 2020 et pendant toute la durée de la participation (voir annexe 2),
- l'affichage en mairie d'un avis au format A3 le 29 mai 2020 et pendant toute la durée de la participation (voir annexe 3),
- l'affichage sur les lieux de l'opération au format A2 le 28/05/2020 et pendant toute la durée de la participation (voir annexe 4).

II.3. Recueil des observations du public et synthèse des observations et propositions

Le public pouvait, pendant toute la durée de la consultation, déposer ses observations ou propositions sur le registre papier disponible à la mairie de Fontaine aux heures précisées ci-dessus ou à l'adresse suivante : observations-PC-SCILANA@grandbelfort.fr. **Aucune observation n'a été reçue.**

Par ailleurs, le public pouvait solliciter :

- des informations complémentaires sur le projet auprès de la SCI LANA, représentée par M. CHICHE Michel, à l'adresse mail suivante : scilana@vectura.fr**.**
  Aucune demande d'information n'a été faite.
- des renseignements complémentaires liés à l'accomplissement de cette procédure auprès du service Application du Droit des Sols (ADS) de la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort, service instructeur du permis pour le compte de la commune de Fontaine, par téléphone au n° 03-84-54-24-79 ou par mail : Questions-procédure-SCILANA@grandbelfort.fr.
  Aucune demande n'a été faite.

III - Bilan de la participation du public

La présente consultation n'a fait l'objet d'aucune observation ni proposition.

III.1. Rappel de la règlementation

L'article L. 123-19-1 II du Code de l'environnement dispose que :

« […] Le projet de décision ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public et la rédaction d'une synthèse de ces observations et propositions. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de la clôture de la consultation.

[…]

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend public, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision. »

III.2. Transmission au maître d'ouvrage

Le présent bilan de la participation du public par voie électronique est transmis au maître d'ouvrage de l'opération de construction, la SCI LANA représentée par M. CHICHE Michel. **Aucune observation ni proposition ayant été faite, aucune réponse n'est attendue de sa part.**

III.3. Publication du bilan

Le présent bilan sera publié, ainsi que les motifs de la décision relative au permis de construire de la SCI LANA, au plus tard au moment de ladite décision, sur le site internet de la mairie de Fontaine à l'adresse suivante : www.fontaine.fr et ce, pendant une durée minimale de 3 mois.

Le 18/08/2020
Le Maire de Fontaine
Pierre FIETIER

Annexes

Annexe 1 : Publication de l'avis dans les journaux

Annexe 2 : Captures d'écran du site internet WWW.fontaine.fr

Annonces légales

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CLUSE-ET-MIJOUX en date du 29 février 2020, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : HFM.
SIEGE SOCIAL : 11 la cluse, CLUSE-ET-MIJOUX (Doubs)
OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1 000 euros
- Montant des apports en numéraire : 1 000 euros
GERANCE : Monsieur Henrique FERREIRA MIRANDA, demeurant 11 Lieu dit La Cluse, CLUSE-ET-MIJOUX (Doubs).
AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint, le partenaire pacsé et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus de la moitié des parts sociales.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BESANCON.

Pour avis, le gérant.

SVVS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 458.000 €
Siège social : 10, rue de la Famille
25000 BESANÇON
843.278.326 RCS BESANÇON

Aux termes de la décision de l'associé unique du 20/05/20, il a été décidé :
• de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. L'objet, la dénomination, le siège social et la durée de la société n'ont pas été modifiés.
Les fonctions de gérant de Mr Simon VOUILLOT ont pris fin à compter du même jour.
• de nommer Mr Simon VOUILLOT, demeurant 10, rue de la Famille – 25000 BESANÇON, aux fonctions de Président.
Les conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de BESANÇON.

FIDUCIAL SOFIRAL

10 Chemin de l'Espérance
25000 BESANCON

JEANPRIM

SARL en liquidation au capital de 7.622,45 €
Siège social : Impasse de l'Ecureuil
ZAC de Valentin - 25480 MISEREY SALINES
Siège de la liquidation :
13 rue des Grandes Vignes
25480 ECOLE VALENTIN
342 257 607 RCS BESANCON

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'AGE du 01/04/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur M. Gilles PICAUD (13 rue des Grandes Vignes 25480 Ecole Valentin), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au 13 rue des Grandes Vignes - 25480 Ecole Valentin. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal judiciaire de BESANÇON, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

Commune de FONTAINE

Sur la demande de permis de construire déposée par la SCI LANA pour la construction d'un bâtiment logistique de type messagerie dans la ZAC de l'Aéroparc sur la commune de Fontaine
En application de l'article L123-19 du code de l'environnement et conformément à l'arrêté du 19 mai 2020, il sera procédé, sur la commune de Fontaine, à une procédure de participation du public par voie électronique préalable à la délivrance du permis de construire n°PC 090 047 20 A 0001 portant sur l'implantation d'un bâtiment logistique dans la ZAC de l'Aéroparc de Fontaine.
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment logistique, type messagerie comprenant une messagerie d'environ 8 900m², des bureaux d'environ 1 120 m² et des parkings.
La procédure de participation du public par voie électronique se déroulera, pour une durée de 31 jours, du lundi 15 juin à 9 h au mercredi 15 juillet 2020 à 17 h 30 inclus.
Mise à disposition du dossier.
Les documents mis à la disposition sont les suivants :
- le présent arrêté prescrivant l'ouverture de la participation du public par voie électronique,
- l'avis d'ouverture de la participation du public par voie électronique,
- une note de présentation avec mention des textes qui régissent la mise à disposition et l'indication de la façon dont cette mise à disposition s'insère dans la procédure administrative relative au projet, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de la participation du public et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation ainsi que la mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont la SCI LANA a connaissance ;
- l'ensemble des pièces composant la demande de permis de construire, incluant l'étude d'impact et son résumé non technique,
- la décision de l'autorité environnementale soumettant le projet à évaluation environnementale après examen au cas par cas
- l'avis émis par l'autorité environnementale sur l'étude d'impact,
- les avis des collectivités publiques et leurs groupements intéressés par le projet consultés,
- les avis émis préalablement à la mise à disposition dans le cadre de l'instruction du permis de construire,
- la réponse apportée par le maître d'ouvrage, la SCI LANA, à l'avis émis par l'autorité environnementale.
Le dossier sera consultable du lundi 15 juin à 9 h au mercredi 15 juillet 2020 à 17 h 30 inclus sur le site internet de la mairie de Fontaine à l'adresse suivante : www.fontaine.fr
De plus, pendant cette même période, le dossier de participation du public par voie électronique sera mis à la disposition du public, sur support papier, à la mairie de Fontaine aux jours et heures habituels d'ouverture soit :
- les mardis de 11 h à 12 h
- les jeudis 15 h à 16 h 30
- les vendredis 11 h à12 h
Chacun pourra pendant toute la durée de la consultation, déposer ses observations ou propositions sur le registre papier disponible à la mairie de Fontaine aux heures précisées ci-dessus ou à l'adresse suivante : observations-PC-SCILANA@grandbelfort.fr
Toute observation transmise après la clôture de la participation ne pourra être prise en considération.
Publicité de la procédure de participation du public par voie électronique
- Un avis au public faisant connaître l'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique sera publié quinze jours au moins avant le début de ladite procédure dans la rubrique annonces légales des journaux « L'Est Républicain » et de « la Terre de chez nous ».
- Cet avis sera en outre affiché au moins quinze jours à l'avance et durant toute la procédure au tableau d'affichage habituel de la mairie de Fontaine.
- Un avis sera apposé sur les lieux prévus pour la réalisation du projet ;
- Un avis sera publié sur le site internet de la mairie de Fontaine quinze jours avant et durant toute la période de la procédure ;
Conformément à l'article L.123-19 du code de l'environnement, les dépenses relatives à l'organisation matérielle de cette participation sont à la charge du maître d'ouvrage.
Clôture de la procédure de participation du public par voie électronique
A l'issue de la mise à disposition du dossier, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée par le maire de Fontaine.
La décision relative à la demande de permis de construire mentionnée à l'article 1 ne pourra être prise avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations, propositions du public, délai qui ne peut être inférieur à 4 jours à compter de la date de clôture de la consultation, sauf en cas d'absence d'observations et propositions. Le demandeur est informé de la synthèse des observations, propositions.
Au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, le maire de Fontaine rendra publics, par voie électronique à l'adresse suivante : www.fontaine.fr, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.
Identification de la personne responsable du projet ou de l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.
Les renseignements pertinents sur le projet peuvent être obtenus auprès des personnes et services suivants :
- SCI LANA représentée par M. CHICHE Michel. Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de ladite société à l'adresse mail suivante : scilana@vectura.fr
- Le service Autorisation D'occupation des Sols (ADS) de la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort, service instructeur du permis pour le compte de la commune de Fontaine, pourra être contacté pour tout renseignement lié à l'accomplissement de cette procédure par téléphone au n° 03-84-54-24-79 ou par mail : Questions-procédure-SCILANA@grandbelfort.fr.
Décision pouvant être adoptée à l'issue de la procédure de participation par voie électronique
À l'issue de la procédure, M. le Maire de Fontaine se prononcera, par le biais d'un arrêté, sur la demande de permis de construire.

PLAAM

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : VELESMES ESSARTS
25410 ZA LES CHAMPS CHEVAUX
Siège de liquidation :
ZA LES CHAMPS CHEVAUX
25410 VELESMES ESSARTS
RCS BESANCON 501 284 855

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 13 MAI 2020 à VELESME ESSARTS a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr BOURGEOIS Philippe, demeurant 5 rue Fabre - 25000 BESANCON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Besançon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur.

BPS - SELARL D'AVOCATS

Me Olivier PITTET
19 chemin de la Combe aux Chiens
25000 BESANÇON

ARCHEON

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 180 000 €
SIEGE SOCIAL : 48 GRANDE RUE
25000 BESANCON
SIREN 835 009 465 RCS BESANCON

Il résulte des décisions du Président en date du 15/05/2020, que le capital a été augmenté de 17 360 € par émission d'actions nouvelles de numéraire ; ce qui entraine la publication de la mention suivante.
CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : 180 000 €
Nouvelle mention : 197 360 €

Pour avis.

La Pampa

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 41 rue François Louis Bersot
25000 Besançon
841 799 281 RCS Besançon

Le 21/05/20 l'associé unique a pris acte de la démission de Sabah Hakkar ancien Président ; en remplacement, décidé de nommer Président Amar Slim 9c rue Maurice ravel 25000 Besançon.
Mention au RCS de Besançon.

DELLALUI

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
Au capital de 80.000 €
Siège social : 25480 MISEREY SALINES
Rue Ariane II – Espace Valentin Nord
RCS BESANCON 410.168.819

Aux termes d'une délibération en date du 11 mai 2020, la décision extraordinaire de l'associé unique a étendu l'objet social de la société
Ancien article 3
La société a pour objet :
Fabrication, achat et vente en France et à l'étranger, représentation pour le compte de firmes françaises ou étrangères de tous vêtements et articles de confection pour hommes, femmes et enfants, d'articles de bonneterie, chemise ou lingerie, et d'une manière générale, de tous articles d'habillement et accessoires,
Création, acquisition ou exploitation directe ou indirecte dans toute entreprise dont l'objet est rappelé ci-dessus, participations dans toutes opérations industrielles, commerciales ou financières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus.
Nouvel article 3
La société a pour objet :
Fabrication, achat et vente en France et à l'étranger, représentation pour le compte de firmes françaises ou étrangères de tous vêtements et articles de confection pour hommes, femmes et enfants, d'articles de bonneterie, chemise ou lingerie, et d'une manière générale, de tous articles d'habillement et accessoires,
Création, acquisition ou exploitation directe ou indirecte dans toute entreprise dont l'objet est rappelé ci-dessus, participations dans toutes opérations industrielles, commerciales ou financières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus
Accessoirement la vente et la distribution de repas au personnel salarié de la société

Pour insertion.

RESONANCE NOTAIRES

3 chemin des Pierres - 25500 MORTEAU

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Elodie DIDELOT, Notaire à MORTEAU, le 23 mai 2020, a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : société civile immobilière
Dénomination : Côte Brune
Siège social : 18, rue de la Gare (25130) VILLERS-LE-LAC
Objet : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer leur accessoire.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation
Capital social : 1.000 €, par apports en numéraire
Gérant : Monsieur Pierre-Alain CHAPUIS, demeurant à VILLERS LE LAC (25130), 18 Rue de la Gare.
Cessions de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Immatriculation au RCS de BESANCON.

Pour avis, Me Elodie DIDELOT.

KS CONSULTING

Société par actions simplifiée
En liquidation au capital de 5 000 euros
Siège social et de liquidation :
24 rue des Chênes
25480 MISEREY SALINES
SIREN 847793411 RCS BESANCON

Aux termes d'une décision en date du 15/05/2020 au siège, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Khalid SAIDI, demeurant 24 rue des Chênes, 25480 MISEREY SALINES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de Besançon, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le liquidateur.

DECOUPE ETUDES

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 8 000 euros
Siège : 25870 VIEILLEY
17 Chemin de Merey Vieilley
Siège de liquidation : 25870 VIEILLEY
17 Chemin de Merey Vieilley
SIREN 432 371 490 RCS BESANCON

L'Assemblée Générale réunie le 29/04/2020 au 17 chemin de Merey Vieilley, 25870 VIEILLEY a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Fabrice EPAILLY, demeurant 17 chemin de Merey Vieilley, 25870 VIEILLEY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BESANCON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le liquidateur.

AMT

(Académie de musique Tchaikovsky)
Association déclarée en Préfecture
de Besançon, le 28/01/1991 sous le
numéro RNA : W251003399
Siège social : 20, avenue de Villarceau
25000 Besançon
Siret : 391 590 452 00044

AMUSO

(Ateliers de musique du Sud-Ouest
du Grand Besançon)Association déclarée
en Préfecture de Besançon le 29/04/2016
sous le numéro RNA : W251004947
Siège social : 8, rue de l'Epitaphe
25000 Besançon
Siret : 821 553 468 00017

Ces deux associations ont pour objet principal l'enseignement musical et ont acté d'un commun accord, validée par leurs Conseil d'administration respectifs, leur volonté de procéder à une fusion-absorption d'AMT par AMUSO afin de procéder au développement d'un projet d'établissement dédié à l'enseignement musical sur le territoire du Grand Besançon.
Un traité de fusion établit les termes et modalités de cette fusion-absorption. A l'issue de l'opération, AMT fera apport à AMUSO de tous les éléments actifs et passifs sans exception, ni réserve, qui constitueront le patrimoine d'AMT dans l'état où il se trouvera à la date de prise d'effet de la fusion. Les comptes sont ceux résultant des situations comptables arrêtées au 31 août 2019 et régulièrement approuvés. Les apports évalués sur la base de leur valeur nette comptable font apparaître une valeur globale des éléments d'actif de 7 622,13 € et des éléments de passif pris à charge égale de 7 622,13 €.
La fusion prendra juridiquement effet au 1er septembre 2020, sous réserve de l'approbation du traité par les assemblées générales des deux associations qui se tiendront respectivement pour AMT, le 24 juin 2020 et pour AMUSO, le 26 juin 2020.

Fait à Besançon, le 15 mai 2020.

LA ROUGEMONTOISE

Société en nom collectif
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 5 Avenue Jean Moulin
90110 ROUGEMONT LE CHATEAU
843 591 280 RCS BELFORT

L'Assemblée Générale réunie le 4 mai 2020 a décidé d'étendre l'objet social aux activités de vente à emporter de toutes boissons, y compris les boissons alcoolisées ou distillées et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Ancienne mention : l'exploitation d'un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie et l'exploitation d'un fonds de commerce de débit de tabac, vente de presse, jeux et loteries, la vente de confiseries et friandises, tous articles de papeterie, bimbeloterie, services de photocopie, colis relais, dépôt de pressing
Nouvelle mention : l'exploitation d'un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie et l'exploitation d'un fonds de commerce de débit de tabac, vente de presse, jeux et loteries, la vente de confiseries et friandises, tous articles de papeterie, bimbeloterie, services de photocopie, colis relais, dépôt de pressing, ainsi que la vente à emporter de toutes boissons, y compris les boissons alcoolisées ou distillées.

Pour avis, la gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP, en date du 15 mai 2020, à LE GRATTERIS, l a été constitué une société avec les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MILA
Forme : SCI
Siège social : 11 RUE DES CERISIERS, 25620 LE GRATTERIS
Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la vente, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers et ses accessoires.
Durée : 99 ans
Capital social : 1 000 € (apports en numéraire)
Cession de parts et agrément : Soumises à l'agrément unanime des associés, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires (art.12)
Gérance : Monsieur Michaël TAILLARD, et Madame Laetitia GARRESSUS épouse TAILLARD, tous deux demeurant ensemble, 11 RUE DES CERISIERS, 25620 LE GRATTERIS.
La société sera immatriculée au RCS de BESANCON

Pour avis.

SALVIMMO

Société À Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 7 500 euros
Siège social : ZI Les Charrières
rue fontaine l'Epine
25500 MORTEAU (Doubs)
443 618 152 RCS BESANCON

L'assemblée générale par une décision en date du 31 mars 2020, après avoir entendu le rapport de Monsieur Serge SALVI, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BESANCON.

Pour avis, le liquidateur.

AVIS DE DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DES RELEVES D'AVANCE DE SALAIRES

ARTICLE L 625-1 DU CODE COMMERCE & ARTICLE R 625 – 3 DU CODE DE COMMERCE

L'ensemble des relevés de salaires dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de : ROUX LC SARL, 13 Rue de Dole, 25000 BESANCON, a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de BESANÇON.
La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le 26 mai 2020,
le Mandataire Judiciaire,
Maître Pascal GUIGON.

Suivant acte S.S.P en date du 1er mai 2020 à PIERREFONTAINE-LES-VARANS (25), enregistré au SIE de BESANCON le 11 mai 2020, sous réf 2504P01 2020 A00904, la société NORMAND MARTIN, SARL, au capital de 40 000 €, dont le siège social est à PIERREFONTAINE-LES-VARANS (25510) 2 place de la Mairie, immatriculée au RCS de BESANÇON sous le numéro 798 644 233,a cédé à LA GOURMANDISE, SARL, au capital de 1.000 €, dont le siège social sis à PIERREFONTAINE-LESVARANS (25510) 2 place de la Mairie, immatriculée au RCS de BESANÇON sous le numéro 882 851 827, un fonds de boulangerie, pâtisserie sis PIERREFONTAINE-LESVARANS (25510) -2 Place de la Mairie, dite également Place de L'Eglise, pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de BESANÇON sous le numéro 798 644 233, moyennant la somme de 90 000 €, s'appliquant aux éléments corporels pour 40 000 € et aux éléments incorporels pour 50 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er mai 2020.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, par le Cessionnaire à l'adresse du fonds et pour la correspondance entre les mains de Me Magali DELAIRE, Avocat, 777 Voie Galilée- 73800 SAINTE HELENE DU LAC.

FIDAL - Société d'Avocats

1 avenue de la Gare TGV - 90400 MEROUX

SCCV ALTI 1

Société civile de construction-vente
En formation au capital de 1 000 €
Siège social : 29 Avenue des Alliés
25200 MONTBELIARD

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile de construction-vente
Dénomination : SCCV ALTI 1
Siège social : 29 Avenue des alliés – 25200 MONTBELIARD
Objet : La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunts, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Accessoirement et temporairement, la location desdits immeubles. Et, d'une façon générale, toutes opérations mobilières ou immobilières ou financières susceptibles de faciliter la réalisation des objets ci-dessus définis, à l'exclusion de toute opération susceptible de faire perdre à la société son caractère civil.
Durée : 99 années
Capital : 1 000 €
Gérance : La société ALTIPROMOTION dont le siège social est situé 29 Avenue des Alliés – 25200 MONTBELIARD.
Parts sociales – clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de tous les associés.
Immatriculation : RCS BELFORT.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LARNOD du 19/05/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI DCG IMMO
Siège social : 1, rue du Crait, 25720 LARNOD
Objet social : l'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la Société ; l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Damien GLEREAN, demeurant 1, rue du Crait, 25720 LARNOD
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à
associés, agrément des associés représentant les trois-quarts au moins du capital social
Immatriculation de la Société au RCS de BESANCON.

Pour avis, la gérance.

DECLARATION D'ACCEPTATION DE LA SUCCESSION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Suivant acte reçu par Me Nadia ARCANGELI-ZERR, notaire à MONTBELIARD (25) , le 22 mai 2020, Madame Aline Catherine Natacha BOGDANOVIC épouse FUCHS et Monsieur Cyril Cédric BOGDANOVIC ont déclaré vouloir accepter à concurrence de l'actif net la succession de : Monsieur Milos BOGDANOVIC, demeurant 21 Chemin de Berne à HERIMONCOURT (25310), né le 11 mai 1950 à ROSCI (SERBIE), décédé à TREVENANS (90400) le 26 octobre 2019.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me Nadia ARCANGELI-ZERR, Notaire à MONTBELIARD (25200), 8 Avenue Wilson, chargée du règlement de la succession.

Pour avis,
Maître Nadia ARCANGELI-ZERR.

D 11
FONTAINE
ACCUEIL
MAIRIE
TILLEUL
SALLE POLYVALENTE
LA VIE AU VILLAGE
ACTUALITES
INFOS PRATIQUES
AVIS AUX ADMINISTRÉS
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
Sur la demande de permis de construire déposée par la SCI LANA pour la construction d'un bâtiment logistique de type messagerie dans la ZAC de l'Aéroparc sur la commune de Fontaine
Il sera procédé du lundi 15 juin à 9h00 au mercredi 15 juillet 2020 à 17h30 inclus à une participation par voie électronique préalablement à la délivrance du permis de construire portant sur l'implantation d'un bâtiment logistique dans la ZAC de l'Aéroparc de Fontaine.

PARTICIPATION DU PUB
VOIE ELECTRONIQUE
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELE
Sur la demande de permis de construire déposée par la SCI LAN
d'un bâtiment logistique de type messagerie dans la ZAC de l'Aé
Fontaine
Il sera procédé du lundi 15 juin à 9h00 au mercredi 15 juill
une participation par voie électronique préalablement à la
construire portant sur l'implantation d'un bâtiment logistique da
Fontaine.
Cette étape importante du projet vise à recueillir les observatio
Vous avez la possibilité de consulter en ligne les éléments du d
Pièce 1 : L'arrêté prescrivant l'ouverture de la partici
électronique, en cliquant ici
Pièce 2 : l'avis d'ouverture de la participation du public
cliquant ici
Pièce 3 : la note de présentation avec mention des textes
disposition et l'indication de la façon dont cette mise à dis
procédure administrative relative au projet, ainsi que la ou
adoptées au terme de la participation du public et les auto
prendre la décision d'autorisation ou d'approbation ainsi q
autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont la SC
en cliquant ici
orer l'expérience de nos utilisateurs. Les cookies sont des données qui s
J'accepte
Politique de confidentialit

Annexe 3 : Affichage en mairie

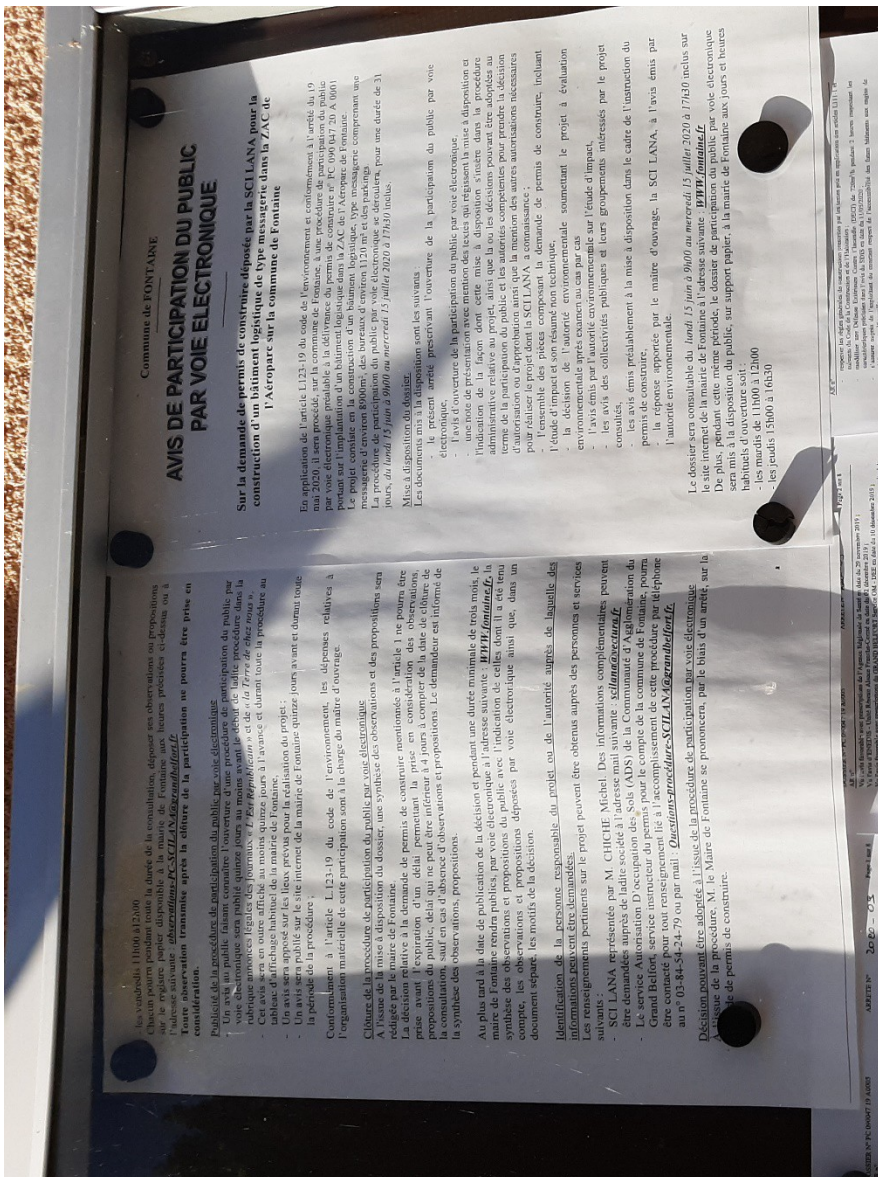

Annexe 4 : Affichage sur le terrain

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ELECTRONIQUE
AVENUE
de la GRANDE PISTE